

VOL. XXI--No 3

Le BULLETIN des RECHERCHES

Publication Mensuelle
Mars 1915

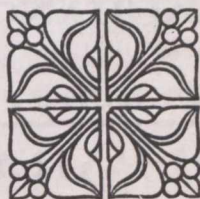
HISTORIQUES

ORGANE

DE

LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patria et patriam cognoscere tenet
Is mihi non civis sed peregrinus erit.



DIRECTEUR DE LA RÉDACTION :

PIERRE GEORGES ROY.

EDITE ET ADMINISTRE PAR

LA CIE DE PUBLICATION DE L'ÉCLAIREUR,

BEAUCEVILLE, Que.

Sommaire de la livraison de Mars

La Banlieue de Québec et le Quartier Belvédère :	65
Hormisdas Magnan.....	65
La Signature Royale, Benjamin Sulte	77
Feu Alexandre Jodoin.....	77
Le juge Pierre Raimbault et sa famille, E. Z. Massicotte.	78
Ouvrages publiés par feu M. A. Pelland.....	82
Brevet du roi en faveur du sieur Paulin de Francheville.	83
Les mariages mixtes à Montréal.....	84
Questions.....	86
Biographies Canadiennes.....	87
Les ouvrages canadiens récents	95

THE MANUFACTURERS LIFE Ins. Company

	1902	1912
Assurances en cours au 31 décembre	\$34,040,708.00	\$80,619,888.00
Recettes.....	1,435,288.58	3,977,087.64
Payés aux Ass. et aux bénéficiaires..	366,533.04	\$1,448,719.10
Réserves Statutaires.....	4,461,800.00	15,155,320.09
ACTIF.....	5,136,668.52	17,588,515.89
SURPLUS. au-dessus du Capital versé et de tout passif.....	321,263.57	1,518,986.41

LA MANUFACTURERS LIFE est la seule vieille Compagnie en Amérique accordant aux Tempérants absolus, des tarifs et des privilèges spéciaux. Demandez les notices.

S'adresser à

J. T. LACHANCE, DIRECTEUR.
EDIFICE DOMINION,

126 RUE ST-PIERRE, QUÉBEC

VIENT DE PARAÎTRE Les EVENEMENTS DE 1837-38

PAR L. N. CARRIER
(DEUXIÈME ÉDITION)

Une forte et belle étude de cette période si mouvementée de notre histoire.

En vente chez tous les libraires ou en s'adressant au :

**BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES
BEAUCEVILLE, QUE.**

Prix broché : 0.50. Relié : 0.75.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXI

BEAUCEVILLE—MARS 1915

No. III

La Banlieue de Québec et le Quartier Belvédère

Quelle est l'origine du nom Belvédère appliqué à un nouveau quartier de Québec ?

Pour répondre à cette question, une étude de la banlieue de Québec s'impose. Elle nous fournira l'occasion de jeter un coup d'œil instructif sur les premiers établissements de ce quartier nouveau de la cité de Québec, un des plus remarquables par son site, ses résidences et ses souvenirs historiques.

Sans attacher plus d'importance qu'il ne faut au mot Belvédère, il sera tout de même intéressant de connaître, outre son étymologie, en quelle circonstance la route qui relie le chemin Saint-Louis au chemin Sainte-Foy a pris le nom de Belvédère.

La Banlieue de Québec comprenait à l'origine toute l'étendue de terre qui se trouve située entre Sainte-Foy et la cité de Québec.

Il est important de faire remarquer ici que l'enceinte de la Haute-Ville, jusqu'en 1730, était beaucoup plus restreinte qu'elle n'est aujourd'hui. Le *Bulletin des Recherches Historiques* de l'année 1906 dit que les fortifications passaient alors à peu près sur la rue Sainte-Ursule et allaient à la redoute du cap Diamant. Elle se composait alors d'un certain nombre de terres concédées à quelques particuliers et communautés religieuses. Parmi ces concessions, il faut mentionner les fiefs Saint-Jean, concédé à Jean Bourdon en 1639, Saint-François, concédé à M. Lesueur de Saint-Sauveur le 10 mars 1646, Saint Joseph ou des Ursulines, et Sainte-Marie ou de l'Hôtel-Dieu, ce dernier concédé le 20 mars 1738.

LE FIEF SAINT-JEAN

Pour le but que nous nous proposons, nous ne parlerons ici que du fief Saint-Jean. C'est à Jean Bourdon, maître arpenteur et ingénieur, que la Compagnie de la Nouvelle-France concéda ce fief le 5 avril 1639. "Il consistait en cinquante arpents de bois ou environ, mesure de Paris, en rôtur, situés dans la banlieue de Québec, et compris dans les bornes et limites qui ensuivent, scavoir : du côté du sud-ouest, une ligne parallèle au chemin qui va de Québec au Cap-Rouge, esloignée du bord du dit chemin de douze toises, du costé du nord-ouest le coteau de Sainte-Geneviève, du costé du sud-ouest une ligne perpendiculaire sur le chemin qui va de Québec au Cap-Rouge, tirée d'un lieu que nous avons fait marquer, du costé du nord-est les terres de Pierre "de la Porte". (1).

La concession de Bourdon fut augmentée de toutes les terres qui se trouvent entre le coteau Sainte-Geneviève et la rivière Saint-Charles le 30 décembre 1653. Cette augmentation était une récompense accordée à Jean Bourdon pour avoir défriché une bonne partie de son fief, "ce qui mettait Québec à couvert de l'irruption des Iroquois" dit l'acte signé par M. de Lauzon.

Le fief Saint-Jean fut mis ou érigé en fief par une ordonnance en date du 19 mars 1661 ; il contenait alors 60 arpents.

Essayons maintenant à localiser ce fief, théâtre des premiers efforts courageux des colons français qui jetèrent les fondements d'une Nouvelle-France en Amérique.

En référant à la copie du plan authentique de 1834 du Département des Terres de la Couronne, touchant le fief de Coulonges et reproduit par l'abbé Scott dans son *Histoire de Notre-Dame-de-Foy*, on y voit clairement indiquées, d'après les anciens titres, les terres de Bourdon et de Borgia Levasseur, ce dernier comme représentant des héritiers de Pierre Laporte. Nous ferons remarquer que ce dernier eut pour successeur, après Levasseur, Noël Pinguet, et plus tard Melchior Poncet, comme il appert par un plan de l'arpenteur Louis Perreault, dressé en 1790. On constate en même temps que la limite nord-est du fief Saint-Jean est clairement indiquée comme étant la terre de Poncet, laquelle était elle-même bornée au nord-est par le fief Saint-Joseph ap-

[1] Tenure Seigneuriale page 351.

partenant aux Ursulines de Québec. Ces deux dernières terres furent plus tard séparées par une route publique à laquelle on donna le nom de "Route Bourdon". Comme le procès-verbal de cette route nous aidera à préciser l'époque de l'ouverture du chemin du Belvédère, et qu'elle offre un intérêt tout d'actualité, nous en dirons un mot en passant.

Dans son étude sur la maison de Borgia Levasseur, M. P.-B. Casgrain dit que la ligne séparative nord-est de la terre de Borgia Levasseur venait tomber vis-à-vis l'endroit où se trouve aujourd'hui le monument des Braves. Et il ajoute plus loin que le tracé de Louis Perreault coïncide exactement avec celui de la Route Bourdon, ouverte le 20 juillet 1731, par le grand-voyer de l'époque, Jean-Eustache Lanouiller dit Boiscler.

Cette même Route Bourdon est en effet tracée comme route publique dans le plan que nous venons de mentionner, et que nous avons pu consulter chez les Dames Ursulines de Québec. Cette route séparait alors le fief Saint-Joseph, appartenant aux Ursulines, d'avec la terre de Melchior Poncet, devenu le représentant de Borgia Levasseur, par un acte passé devant M^{re} J.-A. Panet, notaire, le 30 octobre 1766. Ce qui nous amène à conclure que la Route Bourdon coïncide assez exactement avec l'avenue des Braves ouverte en 1913 par la Commission des Champs de Batailles. On sait que cette avenue, la plus belle de toute la cité de Québec, débouche sur la place du monument des Braves. C'est une heureuse coïncidence qu'il fait plaisir de signaler.

Mais continuons notre étude du fief Saint-Jean. Dans sa carte de la Banlieue de Québec qu'on peut voir aux bureaux du Cadastre de Québec, M. L.-P. Morin ne semble indiquer qu'une partie du fief Saint-Jean : celle située au nord est du chemin du Belvédère. D'autre part, le même géographe, dans un plan historique de Québec et de ses environs, qu'on peut voir dans un des corridors de l'Université Laval, indique le fief Saint-Jean au sud-ouest du chemin du Belvédère, et à une distance considérable.

Le moyen le plus rationnel de localiser les terres de Jean Bourdon, croyons-nous, c'est de nous appuyer sur l'acte primitif de concession. Il y est dit que les terres qui lui sont octroyées sont bornées au nord-est par celles de Pierre de la Porte. Or, nous venons de voir que le campeau de terre de ce dernier était borné au sud-ouest par le fief

Saint-Jean. Nous n'avons pu vérifier son étendue. Mais en lui supposant deux ou trois arpents, comme semble le dire M. Casgrain dans la brochure déjà citée, il resterait encore une distance de trois ou quatre arpents de la ligne sud-ouest des terres de la Porte jusqu'à la route du Belvédère, car on compte environ six arpents de l'Avenue des Braves, celle-ci comprise, jusqu'à la clôture qui borne le Belvédère au sud-ouest. Il faut donc conclure que le fief Saint-Jean commençait du côté nord-est du chemin du Belvédère et qu'il s'étendait de l'autre côté, vers le sud-ouest.

Ces données correspondent assez exactement avec le plan que M. Joseph Trudelle a publié dans son ouvrage *Eglises et Chapelles de Québec*. Ce plan, préparé par feu Louis Dufresne, autrefois employé aux Bureaux du Cadastre de Québec, dit que le fief Saint-Jean avait à peu huit arpents de front sur le chemin Sainte-Foy, c'est-à-dire quatre arpents environ de chaque côté du chemin du Belvédère.

Il n'entre pas dans le plan de cette étude de faire une histoire du fief Saint-Jean. Nous ajouterons cependant qu'après la mort de Bourdon, on voit que le docteur Sarazin en est devenu le propriétaire. Les *Actes de Foy et Hommages*, volume II, disent que Michel Sarazin, médecin, avait fait l'acquisition de ce fief en 1709, à la suite d'une saisie opérée sur Guillaume Gaillard, curateur à la succession vacante du sieur Aubert de la Chesnaye et procureur de Pierre Petit qui était héritier de Jean Jobin, sans expliquer comment ce dernier était devenu en possession du fief. Il paraît certain que le docteur Sarazin habita un certain temps la maison de Jean Bourdon sur le côteau Sainte-Genève; M. l'abbé Ferland le croit. En 1858, ce dernier écrivait : "Je n'ai encore pu découvrir la résidence du Dr. Sarazin à Québec, car le plus souvent il habitait son beau fief Saint-Jean. Celui-ci comprenait, au moins en partie, le terrain où se trouve le monument commencé pour commémorer la bataille de 1760. Le Docteur est né à Nuys, le 5 septembre 1659 ; il est mort à Québec le 9 septembre 1734." (1).

Parmi les principaux propriétaires qui se partagent aujourd'hui le fief Saint-Jean, se trouvent MM. Antoni Lesage, Antonio Grenier, Madame Ross, où M. Jules Hone, de l'agence Hone et Rivet, a demeuré quelques années, la succession Langlois, près du monument, où est né M. H.-J.-J.-B. Chouinard, et enfin la Commission des Champs de

(1) *Eglises et Chapelles* [Vol. 1, page 346.]

Batailles de Québec, et les Sœurs Dominicaines de Québec. Ces dernières ont acquis en 1914 un vaste terrain dans la partie sud-ouest du fief Saint-Jean. Cette partie se trouve située aujourd'hui dans les limites de la paroisse de Sillery. Il est intéressant de noter que la maison des Sœurs Dominicaines a appartenu autrefois à la comtesse de Bassano, et que, pendant son séjour au Canada, Mgr Conroy l'a habitée pendant quelques mois.

BANLIEUE DE QUÉBEC

La banlieue de Québec, d'après les plans officiels du cadastre, est bornée comme suit : au nord-ouest, par la route Sainte-Geneviève, au nord-est, par la cité de Québec, au sud-est, par le fleuve et la paroisse de Sillery, au sud-ouest, par Sainte-Foy.

La banlieue de Québec fut érigée en paroisse sous le vocable de Notre-Dame-de-Québec, en vertu d'un règlement des districts de paroisses, mis en force par l'Edit du conseil d'Etat du Roi du 3 mars 1722. La nouvelle municipalité, dit Deschamps, comprenait alors cette partie de la paroisse de Notre-Dame-de-Québec qui se trouve hors des limites de la cité de Québec, à l'exception cependant de cette partie comprise dans la paroisse de Saint-Roch.

La municipalité de la Banlieue de Québec fut érigée en ville, sous le nom de "Ville-de-Montcalm", le 25 avril 1908. (Stat. de Québec, 8 Ed. VII. Ch. 99, p. 355). Les bornes sont indiquées comme suit : Le territoire de Ville-de-Montcalm est borné par la cité de Québec, la paroisse de Saint-Malo, la paroisse de Saint-Colomb-de-Sillery, la paroisse de Sainte-Foy et la municipalité de la Petite-Rivière.

La Banlieue de Québec fut desservie pour les fins religieuses par le curé de l'église cathédrale de Québec jusqu'en 1849. Toutefois, l'érection canonique de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-Québec n'eut lieu que le 24 mai 1886.

L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DU-CHEMIN

A partir du 28 mai 1909, date de l'érection canonique de la paroisse de Notre-Dame-du-Chemin, les citoyens de la municipalité de Ville-de-Montcalm eurent leur curé. La chapelle située à côté de la maison de retraite Villa-Manrèse, sur le chemin Sainte-Foy, et construite en 1895 sous la direction du R. P. Désy, S. J., devint église paroissiale, et ce dernier en fut le premier curé.

Au mois de juillet 1914, le R. P. Désy, fondateur de cette nouvelle paroisse, a été remplacé par le curé actuel le R. P. Joseph Lalande, S. J. Celui-ci a pour vicaires les RR. PP. Lord, Waddel et Artus, S. J.

L'église des Jésuites sur le chemin Sainte-Foy, que bon nombre de personnes désignent sous le nom de Manrèse, a été mise sous le patronage de Notre-Dame du Chemin en souvenir d'une chapelle érigée dans l'église du Gesù à Rome, sous ce vocable. Saint-Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus, aimait à y aller prier.

La maison de retraite Villa-Manrèse, achetée vers 1895, est reliée à l'église par une aile. Les Pères Jésuites y ont leur résidence. Le 29 novembre 1909 eut lieu dans l'église de Notre-Dame-du-Chemin la bénédiction de trois cloches. La fête présidée par Son Eminence le Cardinal Bégin fut imposante. Le sermon de circonstance fut donné par R. P. Adam, S. J.

L'église de Notre-Dame du Chemin possède plusieurs tableaux remarquables, entre autres une toile de Enrico Bottoni, représentant saint Ignace de Loyola et saint François de Borgia en prière devant l'image de Notre-Dame-du-Chemin.

Le 7 février 1915, les pèlerins canadiens qui sont allés au Congrès Eucharistique de Lourdes, l'été dernier, sont venus déposer un ex-voto dans l'église de Notre-Dame-du-Chemin pour accomplir une promesse faite à Rome, avant leur départ pour le Canada, au moment où la guerre éclatait entre l'Allemagne et les nations alliées. Cet ex-voto qui consiste en un médaillon supporté par deux anges est sculpté en bois et doré. Il a été fixé au sommet du cadre du grand tableau que nous venons de décrire et en complète l'ornementation.

Il est intéressant de noter que les RR. PP. Jésuites ont été autrefois propriétaires de la terre où était le fameux moulin Dumont. Cet endroit justement célèbre par la bataille sanglante du 28 avril 1760 n'a plus rien aujourd'hui de son ancienne topographie, si ce n'est le côteau Sainte-Genève. Le moulin Dumont que les Anglais et les Français se disputèrent avec une égale valeur, était situé à l'endroit même où se trouve le monument des Braves.

Jean-Baptiste Dumont, négociant de Québec, possédait ce coin de terre en 1759-60. Il y avait une habitation et un moulin à tan bâti en pierre ; ce moulin tournait à tout vent, tels que les anciens moulins ba-

naux des seigneurs canadiens Cette terre porte aujourd'hui les Nos 26 et 27 et se trouve la propriété de la Commission des Champs de Batailles Celle-ci l'a transformée en un parc qu'on aime à reconnaître le plus beau de la cité de Québec. Or, les Pères Jésuites, dit M. P.-B. Casgrain, dans une étude sur le moulin Dumont, possédèrent ce coin de terre pendant quelques années. En effet, Charles Perthuis, du Conseil souverain, l'avait acquis par sentence de la Prévôté de Québec, le 1^{er} mars 1712 et l'avait revendu aux RR. PP. Jésuites, le 25 octobre 1734, par contrat passé devant M^{re} Pinguet, notaire. Ceux-ci, y est-il dit, avaient acquis cette terre et habitation avec les bâtiments dessus construits "pour servir de maison de campagne et de récréation aux pensionnaires nouvellement établis en leur collège de la ville de Québec."

Les Pères Jésuites demeurèrent propriétaires de la terre Dumont jusqu'au 25 octobre 1741, alors que devant le même notaire Pinguet, ils la revendirent à Dumont pour le même prix qu'ils l'avaient payée, soit 4,500 livres. Pendant sept ans, les dévoués missionnaires et leurs élèves ont dû venir chaque semaine jouir de l'air pur de ce bel endroit et aller prier dans la chapelle Saint-Jean située sur le coteau et non loin du monument, comme nous le verrons dans la suite de cette étude.

Par un heureux retour des choses, les Jésuites sont redevenus propriétaires dans la même Banlieue de Québec et non loin de l'ancienne terre historique de Dumont qui se trouvait, selon toute probabilité, dans le fief Saint-Jean.

La dernière et très importante phase de l'histoire de la Banlieue de Québec est son annexion à la cité de Québec, sous le nom de Quartier Belvédère. Celle-ci a pris effet, en vertu d'un Bill passé à l'Assemblée Législative le 18 décembre 1913.

LE CHEMIN DU BELVÉDÈRE

Comme nous venons de le voir, les premiers défrichements de la Banlieue de Québec, se firent sous la direction de Jean Bourdon. Et ce fut sur son fief Saint-Jean, dans la partie qui longe le chemin Sainte-Foy, au bout de la route du Belvédère, sur le coteau Sainte-Genève, que Bourdon éleva sa première demeure et bâtit une chapelle tout auprès, pour son ami et collaborateur M. l'abbé Jean Lesueur de Saint-Sauveur avec qui il était venu au Canada en 1638, dans un but de colonisation.

M. l'abbé Aug. Gosselin, dans sa vie de Jean Bourdon, dit : "Avant de passer en France dans l'automne de 1650, Bourdon avait fait construire à ses frais, près de son manoir Saint-Jean, sur le côteau Sainte-Geneviève, une chapelle en bois pour l'usage de sa famille ; les gens de l'endroit pouvaient aussi en profiter. Mais on ne voit pas qu'après sa mort et le départ de ses enfants, cette chapelle ait été entretenue ; elle tomba peu à peu en ruines et ne fut pas reconstruite".

Dans son Rapport au Saint-Siège, de 1660, Mgr de Laval parle de cette chapelle Saint-Jean comme d'un édifice à part, distinct du manoir, une des huit églises qui se trouvaient dans le gouvernement de Québec, et il la met environ à une demi-lieue de la ville.

D'après M. Charles Baillargé, ingénieur de la cité, que M. l'abbé Gosselin a consulté, il y a un peu plus d'une demie-lieue de la porte Saint-Jean actuelle à la route du Belvédère. Or les limites de la ville à cette époque, nous l'avons dit, se trouvaient à la rue Sainte-Ursule. Ce qui fixerait à peu près le lieu de la résidence seigneuriale de Jean Bourdon et de la chapelle Saint-Jean, sur les lots 29 et 30 du cadastre, à l'endroit où se trouve actuellement une ancienne résidence avec jardin d'hiver, aujourd'hui la propriété de M. Antonio Grenier, secrétaire du Département de l'Agriculture, et une résidence appartenant à une Dame Ross.

Jean Bourdon avait eu bon goût en choisissant un site aussi agréable pour y fixer sa demeure. Et celle-ci devait être considérable, puisque le recensement de 1667, cité par Benjamin Sulte, dit qu'elle était habitée par 17 personnes : Jean Bourdon, Anne Gasnier, sa femme, M. Jean Lesueur, prêtre, le sieur d'Autray, neveu de Jean Bourdon, et treize domestiques ou employés.

M. l'abbé Auguste Gosselin, dans l'ouvrage déjà cité, nous indique assez clairement que cette partie du côteau Sainte-Geneviève, déboisée et en culture était un endroit tellement enchanteur qu'il prit bientôt le nom de "Belvédère". "L'habitation de Bourdon, dit-il, occupait une position élevée et superbe, justement appelée Belvédère, et qui commandait la vallée de la rivière Saint-Charles. L'œil y distinguait parfaitement la colline de Beauport, etc."

Et nous ajoutons que la beauté incomparable du plateau où s'élevaient jadis le manoir seigneurial de Bourdon et la chapelle Saint-Jean justifiait bien le nom qualificatif de Belvédère. Avec l'auteur de la

vie de Jean Bourdon, nous voyons là l'origine de ce nom. Il était tout naturel, en effet, que la route qui y conduisait prit le nom de Belvédère.

Pour mieux se rendre compte de la justesse de cette appellation, le lecteur n'a qu'à se rendre sur cette partie du côteau Sainte-Geneviève, dominée aujourd'hui par le monument des Braves et située non loin de l'endroit où devaient se dresser la chapelle Saint-Jean et le manoir de Bourdon. De la terrasse magnifique que la Commission des Champs de Batailles vient de construire, l'œil embrasse toute la vallée de la rivière Saint-Charles, jusqu'aux Laurentides. La vue se repose sur les villages de Lorette, de Charlesbourg, de Giffard, de Beauport, de Saint-Louis de Courville, etc., enfin sur toute la côte de Beaupré. Le coup d'œil est féérique et l'air qu'on y respire est d'une grande pureté.

Du reste, la signification du mot *Belvédère* rend très plausible son application à cette partie de la côte Sainte-Geneviève, théâtre des premiers défrichements des colons français.

Le *Dictionnaire de Trévoux*, édition de 1771, dit que Belvédère signifie un lieu élevé où l'on jouit du bon air et d'une belle vue : "locus editus praeclare aspectu". Belvédère, mot d'origine italienne, signifie "plante belle à voir", et sa signification, dit le même dictionnaire, s'est étendue aux lieux d'aspect agréable, etc.

Maintenant, quand la route du Belvédère fut-elle ouverte ? Nous l'ignorons. Nous croyons, toutefois, qu'elle a été tracée peu après la concession du fief Saint-Jean, c'est-à-dire dès que les colons de Jean Bourdon y furent rendus, probablement vers 1640. En effet, il fallait bien un chemin à Jean Bourdon et à ses colons pour communiquer avec la Grande-Allée, alors le seul chemin ouvert entre le Cap-Rouge et Québec.

Dès 1637, il est fait mention du chemin Saint-Louis. Les anciens documents, dit M. l'abbé Scott, dans son histoire de Notre-Dame-de-Foy, la nomment "La grande ligne de Québec au Cap-Rouge, ou la Grande-Allée". De plus, M. l'abbé Scott nous dit aussi que le chemin Sainte-Foy ou Saint-Jean, ne fut ouvert que le 20 juin 1667. On peut lire le procès-verbal de l'ouverture de ce chemin dans l'appendice du livre de M. Scott, de même que dans les "Jugements du Conseil Supérieur", volume 1.

Comme on le voit, les habitants du coteau Sainte-Geneviève étaient obligés de se rendre en ville par la Grande-Allée, et pour y arriver, il devait certainement y avoir un chemin à leur disposition. Or, nous n'en voyons pas d'autre à cette époque que celui du Belvédère.

Du reste, le procès-verbal de l'ouverture de la Route Bourdon par le grand-voyer, Lanoullier dit Boiscler, et daté le 20 juillet 1731, indique qu'il y avait *non loin* de cette route un chemin de communication. En effet, les témoins intéressés "déclarent qu'ils ont absolument besoin d'un chemin qui traverse de la Grande-Allée au chemin Sainte-Foy". Et le Grand-Voyer fait remarquer que "l'ancien chemin est impraticable par les mollières qui s'y rencontrent". C'est évidemment du chemin du Belvédère dont il est question ici, quoiqu'il ne soit pas désigné.

Malgré nos recherches dans les Procès-verbaux des Grands Voyers avant la conquête du pays, et après, nous n'avons trouvé aucune mention du chemin du Belvédère. Les seuls renseignements officiels que nous avons pu rencontrer sont les suivants : Dans le Rapport des Travaux publics de l'année 1867, il est dit que la route du Belvédère fut travaillée pour la dernière fois en 1853, qu'elle a 35 chaînes et que le coût total des travaux qui y ont été faits sous l'Union est de \$1,847 00. A l'appendice 57 du même rapport, il est dit qu'en vertu de l'acte 16. Vict. Ch. 235, du 14 juin 1853, le Belvédère avec les chemins dans le voisinage de Québec, ont été mis sous le contrôle de "Syndics de chemins" et que ceux-ci doivent pourvoir à leur amélioration.

Voilà, bien incomplète, nous le savons, une étude sur le Quartier Belvédère de Québec. Si elle ne jette pas une lumière parfaite sur l'origine du chemin du Belvédère, ce qui n'a pas une importance bien grande, elle nous fait voir à l'œuvre les premiers colons français, les conquérants pacifiques du pays et les véritables fondateurs de notre nationalité sur la terre canadienne. Cette origine toute rurale est un titre de noblesse acquis à nos ancêtres et nous devons en être fiers.

HORMISDAS MAGNAN

La Signature Royale

Quiconque possède une signature de Louis XIV ou de Louis XV est invité à lire cet article et, pour commencer, je lui présente Tous-saint Rose qui, s'il était vivant, pourrait vous donner la main...avec laquelle il faisait le portrait de l'écriture du grand roi.

Car elles sont fausses les signatures que vous avez des deux souverains en question. C'est Rose, c'est ensuite Callières, puis un autre qui les ont tracées.

Fausse également les signatures de Louis XIII, Henri IV, et leurs prédécesseurs sur les brevets, lettres de noblesse et maints documents qui font l'orgueil des familles. Ces pièces ont cependant une valeur incontestable. Quant à la main ou à la plume du roi, elles ne les ont jamais touchées.

Dès le temps de Louis XI, le "secrétaire de la main" signait pour ce prince et rédigeait sous ses ordres, des lettres qu'il écrivait lui-même en y mettant le fac-simile de la signature royale, non pas à l'aide d'une étampe mais faisant le tout de sa propre main. Il en avait l'autorisation, étant grand clerc, excellent rédacteur, bon calligraphe, nommé et grassement payé pour ce service, aussi délicat, aussi difficile que lourd de responsabilité. La charge se continua. J'ai lu dans un ouvrage sérieux que, des mille pièces signées "François", aujourd'hui conservées, il n'en est probablement pas une signée par François I. Et les autres des autres monarques sont dans le même cas.

L'habile homme qui composait et signait ces écritures était toujours un faussaire émérite capable de tromper n'importe qui. C'était la perfection du genre. Continuellement, Louis XIV confondait l'écriture de Rose avec la sienne. Va sans dire qu'il s'en félicitait.

Il y a autre chose. Ce roi avait un style particulier, c'est-à-dire une manière de penser et de former la phrase, eh bien ! Rose en était devenu maître, de sorte que ces remarquables dépêches adressées aux puissances et dont a dit : "c'est du vrai Louis XIV" elles sont de la fabrique de Rose. Le même phénomène est constaté sous Napoléon : Maret imitait son style comme la glace d'un miroir. J'ai vu la même chose, style et écriture, chez le secrétaire de sir John A. Macdonald.

"Avoir la plume, dit Saint-Simon, c'est être faussaire public et

faire par charg, ce qui coulerait la vie à tout autre. La fonction consiste à imiter si exactement l'écriture du roi qu'elle ne puisse se distinguer de celle-ci ; le tout consiste à écrire de telle sorte les lettres que le roi doit ou veut écrire de sa main sans en prendre la peine. Il n'était pas possible de faire parler Louis XIV avec plus de dignité, ni plus convenablement à chacun et sur chaque matière, que faisait Rose. Fidèle et secret, le roi s'y fiait entièrement. Fin, rusé, adroit, il était d'autant plus dangereux pour ceux qui l'offensaient, qu'il avait infiniment d'esprit, des saillies et des reparties très salées. Avec cela, beaucoup de liberté et des hardiesses avec son maître."

Parmi les signatures authentiques de Louis XIV et Louis XV on met en premier lieu celles des contrats de mariage, car alors le souverain honorait l'acte de sa présence et prenait la plume devant l'assemblée. Ces occasions étaient rares. Pour tout le reste, à peu près, vous avez la griffe de Rose.

Je ne pense pas que l'on trouve parmi nous un seul de ces contrats de mariage. Ce que j'ai vu se borne à des lettres de noblesse et des brevets accordant des grades dans les troupes de la colonie. Alors Rose, et c'est tout.

Le personnage avait certainement de la valeur. Il s'efface de l'histoire que nous lisons en général, pour figurer dans les rangs de l'Académie, preuve qu'on reconnaissait ses qualités intellectuelles. Ce devait être un excellent aviseur dans un tel milieu. Notons qu'il n'a rien écrit pour le public.

Toussaint Rose, né en 1611, avait servi de secrétaire au fameux cardinal de Retz, si populaire durant la Fronde. Il passa au cabinet de Mazarin où il eut pour collègues Colbert et LeTellier. Lorsque, vers 1660, Louis XIV entra dans le travail de l'administration, Mazarin lui donna ces trois employés supérieurs et, dès 1661, Rose était nommé président de la chambre des comptes—nous dirions ministre des finances. Avant cette date peut-être, il était déjà secrétaire du cabinet du roi, car il le fut longtemps.

Instruit, lettré au possible, ouvert à la discussion, il s'intéressait à l'Académie qui végétait encore après trente années de fondation. En 1667, il obtint pour ce corps savant l'honneur de haranguer le roi, comme les cours souveraines du royaume, ce qui donna à l'Académie une situation en vue et marque une phase nouvelle autant que prospère dans ses annales.

Valention Conrart, fondateur du cercle littéraire d'où Richelieu avait fait naître l'Académie, étant mort en 1675, sa place fut remplie par Rose, alors âgé de 64 ans.

Saint-simon dit encore que Rose travailla cinquante ans sous Louis XIV, après avoir quitté le bureau de Mazarin "jusqu'à l'âge de 87 ans, gai, dispos et doué jusqu'à la fin d'une mémoire nette et admirable qui le rendait fort utile au Roi".

Né en 1611, il avait eu 87 ans vers 1698, qui serait la date de sa retraite. Il aurait donc commencé à travailler avec Louis XIV en 1648, mais ce prince avait à peine neuf ans, et nous savons qu'il ne prit goût à l'administration que vers 1660. Saint-Simon y va de son demi-siècle un peu rondement. Je dirais plutôt trente-huit ans avec le roi et, avant cela, une vingtaine d'années avec Retz et Mazarin.

M. de Callières, frère du gouverneur du Canada, venait de mettre une plume à son chapeau par la conclusion du traité de Ryswick (1697) et en outre c'était un lettré reconnu, membre de l'Académie. Le roi lui donna la plume de Rose, ce qui lui valait le logement au château de Versailles, et des appointements de dix mille francs par année somme équivalant à dix mille piastres de notre monnaie vu que, il y a deux siècles, l'or et l'argent valaient cinq fois plus qu'aujourd'hui.

Il est évident que celui-là aussi savait contrefaire l'écriture du grand roi, car c'était l'une des deux conditions principales du poste. L'autre exigeait un talent de rédaction qui ne faisait pas défaut à Callières.

Rose mourut en 1701, satisfait, j'aime à croire, du successeur qu'on lui avait donné.

BENJAMIN SULTE

Feu M. Alexandre Jodoin

En 1889, MM. Alexandre Jodoin, avocat, et J.-L. Vincent, percepteur du revenu de l'Intérieur, publiaient une *Histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil*.

Tous nos journaux firent alors beaucoup d'éloges de ce livre.

M. Jodoin, qui avait écrit *l'Histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil*, est décédé à Longueuil en janvier 1915.

Le juge Pierre Rimbault et sa famille

Pierre Rimbault qui fut tour à tour, ou concurremment, marchand, notaire, conseiller du roi, procureur du roi, subdélégué de l'intendant, lieutenant civil et criminel et seigneur est une figure importante de l'histoire de la métropole canadienne et il attirera l'attention lorsqu'on étudiera plus en détail les fonctionnaires et les magistrats du régime français.

En attendant et parce que ce personnage est peut-être canadien, jetons ici pêle-mêle, les notes que nous avons sur lui et les siens.

§§

Nous avons dit qu'il était PEUT-ETRE canadien, voyons d'abord ce point : Claude Rimbault, maître menuisier, se marie à Montréal, en 1670, avec Madeleine Thérèse Sallé, fille d'un peintre du roi de Paris (Basset, 14 décembre 1670),

Les deux conjoints possèdent de l'instruction et ils signent remarquablement bien.

De leur union, naissent, à Montréal, Pierre en 1671, Jean en 1673, Cunégonde en 1675, Claude en 1676 et Marie-Geneviève en 1680.

Aux enfants ci-dessus, Mgr Tanguay (vol. I, 507) ajoute un Pierre qui serait né vers 1693 et qui est inhumé à Villemarie en 1695, âgé d'environ deux ans, mais c'est une supposition sans fondement, 1° parce que les noms des parents de l'enfant ne sont pas mentionnés dans l'acte ; 2° parce que les prétendus parents de cet enfant n'étaient plus à Montréal depuis longtemps, à la date de l'inhumation. Claude Rimbault avait vendu le 15 juin 1677 (Basset) à Simon Mars, marchand de Québec, représenté à Montréal par son neveu Jacques de Fay, marchand de la Rochelle, qui séjournait alors chez le vendeur, deux emplacements sis rue Saint-Paul, sur l'un desquels étaient une maison et autres bâtiments. L'acheteur ne devait prendre possession qu'en 1678 et il payait partie en argent, partie en marchandises. En sorte que Claude a pu être forcé de rester en notre ville pour réaliser tous ses biens.

En tous cas, il était à Montréal en 1680 et il dut retourner en France dans le cours de cette année, car il n'apparaît pas au recensement de 1681 ni dans aucun autre document par la suite.

* * *

Quatorze ou quinze ans plus tard, c'est-à-dire en 1695 ou 1696 arrivent à Montréal un Pierre Raimbault et sa femme, Jeanne-Françoise Simblin, mariés à Paris en 1691, puisqu'un document (1) nous apprend que leur contrat de mariage fut dressé le 8 juillet 1691, dans la capitale française, par maîtres de Clertin et de Savigny.

Lors de leur venue en ce pays, ces époux étaient accompagnés d'un fils, Joseph-Charles-Robert né vers 1693 et il n'est pas impossible que le Pierre Raimbault inhumé en 1695 soit aussi leur enfant.

Toutefois, la première mention certaine de la présence de Pierre Raimbault et sa femme à Montréal, se trouve dans les registres de l'état civil. A la date du 24 août 1696, ils font baptiser Paul-François et dans cet acte le père se déclare marchand-ébéniste !

Un an plus tard, ce marchand est devenu notaire et il en reçoit la commission officielle en 1699. La voie lui est maintenant ouverte et il en profitera si bien qu'il sera juge et seigneur à son décès, survenu en 1740.

Son épouse, demoiselle Simblin, meurt en 1705 et il convole en 1707 avec Louise Nafrechoux, fille d'un riche marchand.

Dans son acte de décès, on lui donne 69 ans, ce qui le ferait naître en 1671, exactement comme le fils aîné de Claude Raimbault.

C'est sur la concordance des âges, à n'en pas douter, que Tanguay a déduit que le juge Raimbault était fils de Claude. Notre auteur a pu être aussi influencé par le rapprochement assez remarquable qui existe entre le métier de Claude et la première occupation de Pierre : de maître menuisier à marchand ébéniste, la distance n'est pas grande.

Malgré cela, M. Léandre Lamontagne, qui a amassé des trésors de notes sur l'origine des familles canadiennes, doute fort de la parenté de Claude et de Pierre. Seulement, les preuves pour et contre ces deux opinions font défaut. La question ne sera réglée que le jour où l'on pourra se procurer une copie du contrat de mariage fait à Paris.

* * *

Donc, la position prise sur ce point par Mgr Tanguay peut se défendre, mais il n'en est pas de même de son paragraphe sur la famille Simblin au Canada.

(1) Adhémar, 20 décembre 1706.

Jeanne-Françoise Simblin (1), femme de Pierre Rimbault, décédée en 1705, ainsi que nous l'avons déjà dit, et elle est inhumée le 23 décembre.

Son fils, Paul-François Rimbault, né à Montréal en 1696, épouse à Saint-Ours, en 1718, Marie-Catherine Duberger d'Aubusson. Ce Paul-François ajoute le nom de sa mère au sien, suivant une coutume du régime français et il s'appelle dans les actes, tantôt Rimbault, tantôt Rimbault de Simblin, tantôt Simblin (ou Saint-Blin) tout court, parfois même, il se donne encore d'autres noms, comme on le verra plus loin. Cette multiplicité de noms est cause que Mgr Tanguay a fait de ce fils, le père de sa mère !

En effet, à la page 549, vol. 1, du Dictionnaire, on lit :

"SIMBLIN, Paul-François, enseigne d'une compagnie.

"DAUBUSSON, Marie-Catherine.

"*Marie-Catherine*, b...S. 24 août 1719, dans l'église de Verchères.

"*Jeanne-Françoise*, b...1673 ; m. à Pierre Rimbault ; S. 25 décembre
"1705, à Montréal."

On le voit, toute cette notice est à retrancher, car le Simblin en question n'est autre que Paul-François Rimbault de Simblin qui fait baptiser Marie-Catherine à Saint-Ours, le 27 décembre 1718, laquelle est inhumée, ensuite, le 24 août 1719. Quant à Jeanne-Françoise, il est patent que c'est la mère du susdit Paul-François !

Au surplus, au volume V, p. 500, l'auteur a rétabli les faits quant à l'enfant de Paul-François, mais il n'avertit pas le lecteur que la notice Simblin est erronée.

Il n'est pas hors de propos de remarquer à ce sujet, qu'il y aurait tout un travail d'épuration à faire dans l'œuvre immense de Mgr Tanguay et l'on peut avouer cela sans diminuer aucunement le mérite de cet admirable compilateur qui, malgré ses erreurs, est d'une si grande utilité aux chercheurs.

* **

Re venons à Pierre Rimbault pour signaler un détail qui lui fait honneur : à savoir que l'inventaire de ses biens lors du décès de sa première femme (2) nous révèle qu'il possédait la plus forte collection de livres dont il soit fait mention dans les actes du 17^{me} et du début du 18^{me} siècle que nous avons parcourus jusqu'à présent. Sa biblio-

(1) On écrit parfois Saint-Blin et Saint-Blain, surtout au 18^e siècle.

(2) Aphémar, 20 décembre 1706.

thèque comprenait 35 ouvrages formant 47 volumes, divisés comme suit : 15 ouvrages religieux, un ouvrage d'horticulture, 7 ouvrages de droit et 12 ouvrages classiques, la plupart en latin.

Parmi les ouvrages de droit, il y a le Style des notaires; la Jurisprudence du Digeste, 2 vol., la Conférence (?) des ordonnances, 2 vol., la Petite coutume de Paris, le Praticien de Lauge (?), le nouveau praticien de Ferrière et Corpus Juris Civilis. Les ouvrages classiques sont les suivants : l'Illiade d'Homère, 2 vol., un Lexicon grec, une grammaire grecque, la grammaire de Jean Doespautère, les œuvres d'Horace, de Cicéron, de Suétone, d'Ovide, de Quintus Cartius, de Sénèque le tragique et de Juvénal "cum annotationibus".

Evidemment, Rimbault était un lettré.

..*

L'érudition de notre juge ne nuisait pas, toutefois, à son sens pratique, car il sut obtenir diverses fonctions rémunératrices et acquérir plusieurs immeubles à Montréal et même deux seigneuries au sud-est de la Nouvelle-France. Ces dernières sont mentionnées dans les Titres et documents de la tenure seigneuriale. D'après cet ouvrage, il semble être devenu propriétaire de la seigneurie de Lussaudière concédée en premier lieu à M. de Lussaudière, puis à M. de la Motte-Lucière. Plus tard, le 6 octobre 1736, ses services ou son influence lui valaient la concession d'une seigneurie de 4 lieues par 5 lieues sur la rive du lac Champlain. Cette concession appelée la Moinaudière était traversée par la petite rivière, la *Moëlle*.

..*

Le fils de Pierre, Paul-François semble avoir été anobli car un acte d'Hodiesne (23 septembre 1757), il s'intitule majestueusement: "Rimbault, seigneur de Saint-Blin, de la Moëlle et autres lieux."

Dans l'acte d'Hodiesne, il cède à son fils, prénommé, comme lui, Paul-François et alors commandant du fort de la Rivière-au-bœuf, près du fort de la Presqu'île, au sud du lac Érié, la seigneurie de la Minaudière ou de la Moëlle, sur le lac Champlain.

..*

L'autre fils de Pierre Rimbault, né en 1693, Joseph-Charles Robert, succéda à son père comme notaire en 1727 et, devenant, en même temps, greffier du tribunal, pendant que le père passait de la charge de procureur du roi à celle de lieutenant civil et criminel.

Dans sa demande d'installation le jeune Rimbault est désigné comme suit : Joseph-Charles Rimbault de Piémont. Il signe Rimbault fils.

Sa carrière fut courte, car il décède à l'âge de 44 ans en 1737.

E. Z. MASSICOTTE

Ouvrages publiés par feu M. Alfred Pelland ⁽¹⁾

Le Nouveau Québec. Région du Témiscamingue. Ressources agricoles, forestières, minières et sportives. Typ. Dussault & Proulx. Québec—1906.

Vastes Champs offerts à la colonisation et à l'industrie. Région de Bonaventure (Province de Québec). Québec—1907. (Sans nom d'auteur).

La province de Québec : les avantages qu'elle offre à l'émigrant français et belge. Esquisse des richesses agricoles, industrielles, etc. Québec—1908.

La colonisation dans la province de Québec. Esquisse des régions à coloniser. Québec—1908. (Sans nom d'auteur).

Vastes champs offerts à la colonisation et à l'industrie. La Mattavinie, ses ressources, ses progrès et son avenir. Québec—1908.

La colonisation dans la province de Québec. Esquisse des régions à coloniser. Québec—1910.

Vastes champs offerts à la colonisation et à l'industrie. Le Témiscamingue (Nouveau-Québec), ses ressources, ses progrès et son avenir. Québec 1910.

Vastes champs offerts à la colonisation et à l'industrie. Le Témiscouata, ses ressources, ses progrès et son avenir. Québec—1910.

Vastes champs offerts à la colonisation et à l'industrie. Le Lac St-Jean, ses ressources, ses progrès et son avenir. Québec—1911.

Vastes champs offerts à la colonisation et à l'industrie. La région Matane-Matapédia, ses ressources, ses progrès et son avenir. Québec—1912.

Vastes champs offerts à la colonisation et à l'industrie. La Gaspésie. Esquisse historique, ses ressources, ses progrès et son avenir. Québec—1914.

P.-G. R.

(1) Décédé à Québec le 27 janvier 1905.

Brevet du Roi en faveur du sieur Poulin de Francheville

Brevet qui permet au sieur Poulin de Francheville d'ouvrir, fouiller et exploiter pendant vingt ans des mines de fer en Canada

Aujourd'hui vingt-cinq mars mil sept cent trente, le Roy estant à Versailles le S. François Poulin de Francheville, négociant de Montréal, dans la Nouvelle-France, propriétaire de la seigneurie de Saint-Maurice, au d. pays, a fait représenter à Sa Majesté qu'il se trouve dans le d. pays en la d. seigneurie de Saint-Maurice et aux environs des mines de fer qui paraissent abondantes et dont l'exploitation procurerait des avantages considérables à la d. colonie où il se consomme une grande quantité de fer tant pour la construction des bâtiments de mer que pour d'autres ouvrages et qu'il désirerait faire ouvrir, fouiller et approfondir les d. mines à ses frais et despens s'il plaisait à Sa Majesté luy en accorder le privilège et à ses successeurs ou ayans cause à l'exclusion de tous autres pendant vingt années consécutives dans l'étendue des terrains qui sont depuis et compris la seigneurie de Yamachiche jusques et compris la seigneurie du Cap de la Magdelaine en luy permettant de faire construire les forges, fournaises et autres ouvrages qu'il conviendra offrant de rembourser les propriétaires en terres cultivées et mises en valeur sur lesquelles il fouillera et ce à dire d'experts convenus à l'amiable ou nommés d'office et sans qu'il soit tenu à aucun dédommagement ny remboursement pour l'ouverture et exploitation des terres non cultivées comme aussy qu'il luy soit permis de faire les mises et retenues nécessaires à la dite entreprise dans les endroits les plus commodes aux offres qu'il fait de faire ouvrir les d. mines dans l'espace de deux années prochaines Et Sa Majesté estant pleinement informé de la connaissance et expérience du d. sieur Poulin de Francheville....." Suivent les conditions que le roi impose au sieur Poulin de Francheville. (*Insinuations du Conseil Supérieur de la Nouvelle-France*, cahier no 6.)

Les mariages mixtes, à Montreal, dans les temples protestants, au 18e siècle

Comme il pourrait être intéressant, à divers points de vue, de savoir si beaucoup de personnes de langue française s'épousèrent hors de l'église catholique, en ce pays, au XVIIIe siècle, nous avons essayé d'en faire le relevé pour ce qui concerne le district de Montréal.

Notre tableau ne commence qu'en 1766, car ce ne fut qu'à cette date que les pasteurs protestants reçurent l'autorisation de tenir registre à Montréal, en sorte qu'on ignore tout des mariages qui ont pu être faits devant les ministres de l'église réformée pendant les cinq années qui suivent immédiatement la conquête.

Les registres dans lesquels nous puisons nos renseignements sont ceux de la Christ Church, secte anglicane, (1766—1800) et St-Gabriel Street Church, secte presbytérienne, (1796-1800).

Années	Nombre total des mariages	Mariages dans lesquels l'un des conjoints porte un nom français	Mariages dans lesquels les deux conjoints portent des noms français
1766	4	2	0
1767	20	6	4
1768	11	7	0
1769	11	5	1
1770	20	8	1
1771	18	9	1
1772	16	4	0
1773	5	2	0
1774	5	3	0
1775	6	2	1
1776	12	1	1
1777	23	11	0
1778	25	3	2
1779	30	7	0
1780	26	5	1

1781	37	10	0
1782	22	5	1
1783	42	15	1
1784	93	24	0
1785	51	22	1
1786	36	13	0
1787	40	11	1
1788	38	13	0
1789	32	8	0
1790	40	15	4
1791	16	9	0
1792	16	5	1
1793	26	6	3
1794	28	11	1
1795	10	1	1
1796	19	9	0
1797	40	11	0
1798	28	5	0
1799	42	9	0
1800	35	8	2
<hr/>		<hr/>	
35 ans	913	285	28

Il est impossible de dire, exactement, quelle proportion de huguenots et de catholiques il y a dans les mariages où figurent des noms français, mais il s'y trouve sûrement des personnes des deux croyances.

Au surplus, on ne doit pas oublier que jusqu'en 1908, un mariage entre catholique et protestant pouvait être valablement célébré par un ministre.

Parmi les mariages avec noms français nous relevons quelques noms bien connus, tels :

- 1766—Pierre-Paul Soubeiran et Catherine-Félicité Chaumont.
- 1766—Daniel McKelly et Catherine Hubert-Lacroix.
- 1767—Joseph Hertel et Marie LeComte-Dupré.
- 1770 - Jean Dumoulin et Charlotte du Chouquet.
- 1770—William Grant et dame Marie-Anne Deschambault.
- 1770—Moses Hazen et Charlotte de la Saussée.
- 1771—Pierre du Calvet et Marie-Louise Jussome.

- 1776—James McGill (fondateur de l'université) et Charlotte Guillemain, veuve Desrivières.
1776—François Dumoulin et Marguerite Baby-Chenneville.
1779—Joseph Frobisher et Charlotte Jobert.
1783—John de Horse, Baron, et Catherine Dufresne.
1786—Thomas Coffin et Marguerite Godefroy de Tonnacourt
1790—Rév. Léger J. B. Vessière (ex-religieux) et veuve Christiana Gotson.
1790—Lieutenant Ralph-Henry Bruyère (?) et Jesse Dunbar.
1794—Lieutenant John Lennox et Marguerite de la Corne de Saint-Luc.
1806—Paul-Amable Décary et Mary Weldon.

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTIONS

Où trouverais-je des renseignements sur William Gregory, le premier juge-en-chef du Canada ?

A.

— Pour quelles raisons les abbés Robert et Saint-Germain furent-ils arrêtés par les Américains en 1776 ?

A. B.

— Comment se faisait la levée des miliciens durant la guerre de sept ans. au Canada ?

B.

— Les habitants, sous l'administration française, étaient-ils satisfaits du régime des seigneurs ? Quelles étaient leur influence et leur popularité ?

G. O. B.

— La question de l'ortographe du nom de Dollard Desormeaux est-elle réglée et sait-on pourquoi quelques historiens écrivent Daulac ?

MONTREAL

— Peut-on se procurer une liste totale ou partielle des Anglais qui quittèrent Québec, après la proclamation de Carleton, en 1775 ?

A.

— Où trouver des renseignements sur le P. Huguet, jésuite, le P. Carpentier, récollet, accusés de favoriser les Américains durant leur invasion du Canada !

ANCIEN

— Combien de Canadiens furent détenus comme prisonniers à l'Ile-aux-Noix sous Haldimand ?

SOREL

— Quelles furent les paroles de Lafayette aux officiers canadiens, prisonniers à Boston ?

XXX

— Sous le régime français, qui faisait les nominations aux cures ?

PTRE.

Biographies canadiennes

MATHIEU GAILLARD—Il vint ici en qualité de commissaire du Roi et de subdélégué de l'intendant. Il arriva à Québec le 9 octobre 1686, dans le même vaisseau qui amenait l'intendant Champigny.

Le marquis de Denonville écrivait au ministre le 10 novembre 1686 :

“J'espère beaucoup de la bonne réputation de M. Gaillard, commissaire, que Monseigneur nous a envoyé. J'aurais fort souhaité qu'il fut arrivé plus tôt pour pouvoir aller faire un tour à Cataracouy voir la disposition de toutes choses, mais n'étant arrivé à Québec que le 9 octobre il ne peut pas arriver assez à temps pour pouvoir monter jusques à Cataracouy à cause des grands vents ordinaires en cette saison qui sont suivis par les glaces, outre qu'on a besoin de lui ici pour quelque temps.” (1)

Le 16 novembre 1686, l'intendant Champigny écrivait à son tour au ministre :

“M. Gaillard, commissaire, me paraît fort honnête homme et fort appliqué au service du Roi. Monsieur le marquis de Denonville et moi lui avons donné toutes les instructions nécessaires pour les affaires de Sa Majesté, du côté de Montréal. J'espère qu'il en aura très grand soin.” (2)

M. Gaillard fit partie de l'expédition organisée en 1687 par le marquis de Denonville pour aller écraser les Iroquois dans leur pays. Le 31 juillet 1687, il signe l'acte de prise de possession de Niagara. M. de Denonville qui avait lui-même dicté cette pièce lui donne les titres de “commissaire pour le roi attaché à l'armée et subdélégué de M. de Champigny, intendant du Canada.” (3)

Pendant cette expédition M. Gaillard eut une distraction qui lui couta un joli prix. En partant de l'île au Chat, au-dessus du Long-Sault, pour revenir à Montréal, il y oublia sa cassette qui contenait tous ses papiers. Il ne s'aperçut de son oubli qu'une fois rendu à

(1) Archives publiques du Canada. Correspondance générale, vol. 8.

(2) Archives publiques du Canada. Correspondance générale, vol. 8.

(3) E.-B. O'Callaghan, Documents relative to the Colonial History of the state of New-York, vol. IX, p. 335.

Montréal. Il lui en coûta cent écus pour l'envoyer chercher. (1)

Dans les instructions envoyées au gouverneur de Frontenac pour son entreprise projetée contre New-York, mémoire daté du 7 juin 1689, Sa Majesté, lui ordonnait d'amener avec lui le commissaire Gaillard. Celui-ci devait dresser un inventaire exact des bestiaux, des grains, des marchandises, des effets, etc., qui seraient trouvés dans chacun des établissements dont on s'emparerait en territoire ennemi. (2)

Le 12 novembre 1690, le gouverneur de Frontenac écrivant au ministre de Seignelay, faisait de nouveau l'éloge de M. Gaillard :

„ Je ne saurais m'empêcher, Monseigneur, de vous témoigner le déplaisir que j'ai que vous avez rappelé le sieur Gaillard, commissaire. C'est une perte que nous faisons qu'il y aura de la peine à réparer parce qu'il sera difficile de trouver un homme qui ait autant de zèle pour le service du Roi, et d'exactitude pour les fonctions de sa charge. (3)

Le 10 mai 1691, l'intendant Champigny rendait le témoignage suivant du zèle et du bon travail de M. Gaillard :

„ M. Gaillard a continué de faire son emploi durant l'hiver en ce pays avec la même attache et le même zèle qu'il a toujours eu. Il repasse présentement en France, ne l'ayant pu faire l'automne dernier. Il se charge de mes lettres pour vous les rendre, étant dans le dessein de se rendre auprès de vous aussitôt qu'il sera débarqué. (4)

Deux jours plus tard, le 12 mai 1691, M. de Champigny revenait à la charge et informait le ministre que M. Gaillard avait une connaissance parfaite du pays. Vous pouvez avoir en lui entière confiance, disait-il, car il est intègre et homme d'honneur.

Dans un post-scriptum à sa lettre au ministre du 20 octobre 1691, le gouverneur Frontenac n'était pas moins flatteur pour M. Gaillard :

„ J'avais écrit, Monseigneur, à M. le marquis de Seignelay, par le sieur Gaillard qui servait ici de commissaire, et je lui mandais que c'était un homme qui aurait fait ici sa charge avec beaucoup de zèle et d'exactitude, et que s'il voulait le questionner sur l'état et les affaires de ce pays, personne ne pouvait lui en rendre meilleur compte. Je crois devoir vous répéter la même chose, parce qu'il en a une parfaite

1 Collection de manuscrits, vol. 1, p. 564.

2 Collection de manuscrits, vol. 1, p. 458.

3 Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol. 11.

4 Archives publiques du Canada. Correspondance générale, vol. 11.

connaissance, qu'il est fort intelligent et capable de tous les emplois qu'on lui voudra donner. (1)

M. Gaillard ne revint pas dans la Nouvelle-France.

Nous ignorons qu'elle fut sa carrière à son retour là-bas.

P.-G. R.

PIERRE REY-GAILLARD—Le 21 septembre 1692, l'intendant Champigny écrivait au ministre :

„ M. Bégon nous a envoyé le sieur Gaillard pour servir de commissaire d'artillerie, sans me mander sur quel pied il avait réglé ses appointements. Le rapport avantageux que l'on m'en a fait, m'a donné lieu de le payer sur le pied de douze cents francs de France par an, ayant vu un ordre de M. Bégon de lui faire payer 300 livres pour trois mois d'avance, mais il me paraît souhaiter quelque chose de plus. Je vous prie, Mgr, de régler ses appointements et d'en faire le fonds dans l'état du Roi. Il sera très nécessaire en ce pays pour exercer nos officiers dans ce service. (2)

Le 4 novembre 1693, MM. de Frontenac et Champigny écrivaient au ministre :

„ En l'année 1692, M. Bégon, intendant, fit passer ici le sieur Gaillard pour faire les fonctions de commissaire d'artillerie dans ce pays et lui fit donner 300 livres pour trois mois d'avance des appointements qu'il devait avoir ; M. de Champigny les lui a continué jusqu'à la fin de l'année et celle-ci on a suivi l'ordre du Roi et l'on ne le paye que sur le pied de 900 livres. Il demanderait que vous voulussiez le remettre, Mgr, sur le pied de 1200 livres, attendu qu'il prétend qu'on les lui avait promis et qu'il n'aurait pas de quoi subsister. (3)

Le 19 octobre 1697, MM. de Frontenac et Champigny écrivait au ministre :

„ L'ordre que le Roi donne au sieur de Frontenac de détacher un soldat par compagnie pour apprendre l'exercice du canon sous le commandement de sieur Rey—Gaillard sera exécuté. Nous croyons que si Sa Majesté voulait lui accorder, comme nous l'en supplions, une commission de commissaire ou de capitaine d'artillerie, cela lui donnerait un titre pour ce commandement et l'engagerait davantage non seulement à prendre soin de bien former ce détachement mais encore à re-

1 Archives publiques du Canada. Correspondance générale, vol. 11.

2 Archives publiques du Canada. Correspondance générale, vol. 12.

3 Archives publiques du Canada. Correspondance générale, vol. 12.

doubler lui-même ses applications pour le bien de son service. Nous joignons ici son placet. "(1)

Le 15 octobre 1698, MM. de Frontenac et Champigny écrivaient au ministre :

" Le sieur Rey-Gaillard remercie très humblement S. M. de la commission de commissaire d'artillerie qu'elle a eu la bonté de lui accorder. Il nous paraît attaché au service, s'appliquant à instruire au maniement du canon le détachement de soldats que le sieur de Frontenac lui a donné, duquel on tirera de bons services dans les occasions." (2)

Sur les dernières années de sa vie, M. Rey-Gaillard vint comme en enfance. C'est le sieur des Méloizes, lieutenant dans les troupes, qui exerçait ses fonctions pendant sa maladie. Il était d'ailleurs l'élève de M. Rey-Gaillard.

M. Rey-Gaillard mourut à Québec le 8 juillet 1726. De son mariage avec Françoise Cailteau, veuve Denis Richard, il avait eu sept enfants.

Par les actes de foy et hommage (3) on voit qu'en 1753 Jean-Baptiste Pierre Rey-Gaillard, fils de l'ancien commissaire d'artillerie, étant absent de la colonie depuis plus de trente ans, sa sœur, Marie-Françoise-Achille, entra en possession de l'hérédité du dit Pierre Rey-Gaillard pour les trois fiefs de Miramichi, Gobin-de-Nipissiquit et d'Iberville-de-Ristigouche.

P.-G. R.

GUILLAUME GAILLARD. Il était originaire de Villeneuve, évêché de Xaintes. On le voit à Québec dès avant 1690.

Le 20 janvier 1710, Guillaume Gaillard, praticien, est nommé temporairement membre du Conseil Souverain pour remplacer un conseiller absent.

Le 5 mai de la même année, Guillaume Gaillard, par commission du Roi, est nommé conseiller au Conseil Souverain à la place de François Hazeur, décédé.

Deux années plus tard, le 20 mars 1712, M Gaillard devenait l'acquéreur de l'île et comté de Saint-Laurent (île d'Orléans) pour la

1 Archives publiques du Canada Correspondance générale, vol

2 Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol, 16.

3 Vol. II, pp. 219 et 220.

somme de 24,000 francs, argent monayé de France. L'île d'Orléans, propriété de François Berthelot, conseiller au Parlement de Paris, depuis avril 1675, avait été vendue le 25 février 1702, à Charlotte-Françoise Juchereau, épouse de François de La Forest. Mais M. Berthelot avait été obligé de la reprendre, après bien des procès. Il ne voulut pas la conserver parce que les frais d'administration en absorbaient tous les revenus.

M. Gaillard s'amassa une jolie fortune dans le commerce.

C'est M. Gaillard qui, le 28 octobre 1718, servit de prête-nom à l'intendant Bégon pour acheter de Françoise Duquet, veuve d'Olivier Morel de la Durantaye, le fief Grandpré, dans l'ancienne seigneurie de Notre Dame des Dames. Cette propriété, par une confusion qui n'a guère été expliquée, est passée dans la légende sous le nom de Château Bigot.

M. Guillaume Gaillard décéda à Québec le 13 novembre 1729. Il fut le père de treize enfants. Le chanoine Joseph-Antoine Gaillard, décédé à Lanoraie le 2 avril 1771, était l'un de ses fils. M. l'abbé Langevin, dans ses *Notes sur le chapitre de Québec* (p. 289) dit que le chanoine Gaillard était le fils de Pierre Rey-Gaillard et de Françoise Cailleteau. M. l'abbé Bois (*L'île d'Orléans*, p. 32) le dit fils de Jean-Baptiste Gaillard Saint-Laurent. Tous deux se trompent. Le chanoine Gaillard était bien le fils de Guillaume Gaillard et de Marie Nepveu. Un autre des fils de Guillaume Gaillard, Jean-Baptiste Gaillard fut nommé le 27 mars 1736 membre du Conseil Supérieur de la Nouvelle-France. Il décéda à Québec le 7 février 1742.

P.-G. R.

FREDERIC-GUILLAUME OLIVA—Mgr Tanguay dit que Frédéric-Guillaume Oliva était marchand et était né dans l'ancien électorat de Hesse—Cassel [Allemagne] en 1749.

Nous croyons que M. Oliva n'avait jamais été marchand. Il dû venir au Canada en 1776 en qualité de chirurgien dans un des régiments mercenaires allemands qui étaient sous le commandement du baron de Riedesel. A la paix, plusieurs des officiers et soldats de ces régiments s'établirent au Canada.

Oliva pratiqua d'abord comme médecin à Saint-Thomas [Montmagny] puis vint s'établir à Québec.

Le docteur Frédéric-Guillaume Oliva décéda à Québec le 31 juillet 1796, et fut inhumé le lendemain dans la chapelle Sainte-Anne de

la cathédrale. Son acte de sépulture le dit âgé d'environ 47 ans.

Une note manuscrite retrouvée dans les papiers de sa famille dit qu'il avait épousé, le 30 janvier 1782, Catherine Couillard des Islets, veuve de Pierre Dambourgès.

Cette note donne aussi les prénoms de ses enfants avec date de naissance de chacun.

10. Emilie-Jacob [Emeline-Jacobine] née le 24 septembre 1784. Mariée à Louis Chaperon, huguenot, originaire de Berne, Suisse.

20 Frédéric-Godlip né le 10 janvier 1786. Marié le 16 février 1819 à Angéline-Olympe Perreault, fille de Joseph-François Perreault et de Uusule Catherine McCarthy. M. Oliva décéda l'année suivante et sa veuve se remaria au docteur François Fortier.

30. James [Jacques] né le 15 août 1787. Marié à Montréal, le 20 janvier 1818, à Marguerite-Charlotte DesRivières. Fut le père de l'abbé Frédéric-Auguste Oliva, décédé curé de Saint-François de la Rivière-du-Sud le 4 janvier 1898.

40. Thomas né le 21 décembre 1788.

50. Catherine née le 21 avril 1790.

60. Luce née le 10 janvier 1793.

70. Julie née le 2 mai 1795.

80. Marie-Louise née le 3 janvier 1797.

Dans ses *Mémoires*, M. Aubert de Gaspé fait de grands éloges de la science médicale du docteur Oliva.

“ La picote, dit M. de Gaspé, faisait autrefois des ravages affreux dans le Canada : on soignait à la plus grande chaleur et avec force boisson, ceux qui étaient atteints de cette cruelle maladie. Le docteur Oliva est le premier qui ait introduit une méthode opposée. La vaccine n'était pas alors découverte ; et il avait soin d'inoculer, autant que possible la petite vérole, l'automne ou le printemps, prescrivant aux patients de sortir tous les jours. Je fus inoculé par lui à l'âge de cinq ans, pendant le mois d'octobre, et je faisais journellement plus d'une lieue en voiture. C'est le même médecin qui disait, quand la picote faisait des ravages dans les campagnes: Quel bonheur pour les malheureux atteints de cette maladie, s'ils tombaient malades dans les forêts, près d'un ruisseau, sous un abri de sapin : quatre-vingt-dix sur cent recouvreraient probablement la santé. Le docteur Oliva mourut vers l'année 1797 (31 juillet 1796), d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Lorsque ce malheur arriva, je jouais dans la rue avec le même enfant

qu'il avait sauvé d'une manière si surprenante. Ce fut une perte irréparable pour la ville de Québec, où les bons médecins étaient bien rares à cette époque, pour ne pas dire davantage. (1)

Dans ces mêmes *Mémoires*, M. de Gaspé raconte avec sa verve endiablée comment le docteur Oliva le sauva d'une attaque de typhus dans son extrême jeunesse. Le FRATER qui soignait le jeune de Gaspé avait fait fermer toutes les fenêtres de la chambre du malade et allumer un feu bien nourri. On était en novembre. Le docteur Oliva, en arrivant, fit ouvrir toutes les fenêtres de la maison.

“Le docteur Oliva me sauva la vie, dit M. de Gaspé. Le bruit se répandit bien vite dans la paroisse (Saint-Jean-Port-Joli), que le médecin de Québec m'avait assassiné ; qu'ou lieu de me réchauffer, comme avait fait son confrère, il me soignait à la glace. Et ce ne fut qu'après ma convalescence qu'ils avouèrent que j'étais encore vivant ; tout en faisant, néanmoins cette sage réflexion en branlant la tête : Le docteur a pourtant fait tout ce qu'il a pu pour le tuer : il fallait que le petit maringouin eût l'âme chevillée dans le corps, et sept vies l'une au bout de l'autre.”

Le docteur Oliva avait prescrit en cette occasion mais d'une façon moins énergique le traitement qu'il avait fait subir à son propre fils.

C'est encore M. de Gaspé qui parle :

“Mon père, dit-il, pendant une des fréquentes visites qu'il faisait au Dr Oliva, lorsqu'il demeurait au bourg de Saint-Thomas, avant d'aller résider à Québec, trouva toute la famille dans une grande affliction. Frédérick, l'ainé des fils du docteur, était à la dernière extrémité.

“—Mon enfant n'existera plus demain, dit le célèbre médecin à son ami.

“—Vous n'avez donc, lui dit mon père, aucune ressource dans votre art, pour sauver la vie à un enfant si fort, si bien constitué ?

“—Oui reprit le médecin, il m'en reste une, bien petite à la vérité, mais ma femme ne consentira jamais que je mette son enfant à une épreuve si cruelle. Si l'enfant meurt sous l'effet du traitement, on dira que je l'ai tué, et tout le monde m'accusera d'avoir été le bourreau de mon fils.

“—Avez-vous annoncé à la mère l'état désespéré de votre fils, répliqua mon père.

“—Elle sait, dit M. Oliva, que l'enfant sera mort demain au matin.

“---Madame Oliva, reprit mon père, est une femme d'un esprit et d'un jugement supérieurs. Elle connaît votre habileté, elle consentira

1. *Mémoires*, éd. de 1685, p. 24.

à tout. Avec l'assentiment de la mère, vous devez mépriser les cancons des commères du village.

— Ils entrèrent ensuite dans la chambre du malade, dans laquelle était la mère, et quelques-unes de ses amies, ainsi que des voi-ins du bourg de Saint-Thomas. Le Docteur examina l'enfant, et secoua la tête avec tristesse.

— C'en est donc fait, dit la pauvre mère. Tu es donc à bout de ressources, toi auquel j'ai vu faire des cures si merveilleuses ?

— Il m'en reste une, ma chère femme, fit le Docteur, mais tu ne consentiras jamais à ce traitement.

— Lequel, parle vite ?

— Faire entrer une cuve d'eau à la glace et plonger l'enfant dedans (c'était pendant l'hiver).

Ce fut un cri d'horreur parmi les étrangères. Madame Oliva se leva avec calme et leur dit : Suivez-moi dans une autre chambre. La vie de ce cher enfant est aussi précieuse à mon mari qu'à moi-même.

Mon père resta près du malade avec son ami. L'enfant fut plongé dans une cuve d'eau sortant de la rivière, et déposé après ce bain glacial dans un lit, entouré de flanelles bien chaudes ; et à l'expiration d'une demie-heure environ, il s'en suivit une transpiration abondante qui lui sauva la vie."

P.-G. R.

L'ABBE JEAN-EDOUARD DARVEAU - Jean-Edouard Darveau originaire de Québec, avait été ordonné prêtre le 11 février 1841. Il se dirigea presque aussitôt vers les missions de la Rivière-Rouge.

Mgr Tanguay, dans son *Répertoire du Clergé Canadien*, dit que l'abbé Darveau se noya dans la Rivière-Rouge le 4 juin 1844.

De son côté, le célèbre Père Petitot, dans un de ses ouvrages sur l'Ouest canadien, écrit que l'abbé Darveau ne se noya pas mais fut tué par son guide sauvage.

Qui a raison ?

Le R. P. Morice, O. M. I., au premier volume de son *Histoire de l'église Catholique dans l'ouest canadien*, pp. 263 et seq., a prouvé, hors de tout doute, l'assassinat de l'abbé Darveau par un sauvage maskénon, le 4 juin 1844.

Dans *Les Cloches de Saint-Boniface*, livraison du 15 septembre 1904, on publie le texte d'une entrevue de Sa Grandeur Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface, avec Napakisit, chef sauteurs de la réserve de la Rivière-aux-Epinettes, à Camperville.

Ce chef affirma à Mgr Langevin que l'assassin de l'abbé Darveau était le sauvage muskégon Witchina et qu'il le tua d'un coup de fusil. L'assassin avoua son crime à son lit de mort.

On a planté une croix le 20 juin 1914, à l'endroit où le corps du missionnaire Darveau fut enseveli.

LES OUVRAGES CANADIENS RECENTS

R. P. Odoric-Marie Jouve, *Les franciscains et le Canada*. Volume premier. L'établissement de la foi, 1615-1619. Québec, couvent des Stigmates—1915.

Cet ouvrage est dédié à Son Eminence le cardinal Bégin. Dans sa lettre à l'auteur, en date du 3 décembre 1914, Son Eminence résume admirablement le livre du P. Odoric-Marie Jouve :

“Les Pères Récollets, dit-il, furent nos premiers missionnaires ; et cet ouvrage, qui est comme un monument élevé en leur honneur, est le récit de leurs travaux apostoliques au Canada, de 1615 à 1629.

“Vous nous montrez, tout d'abord, que l'illustre Champlain, après l'établissement de la colonie à Québec, n'est pas content de son œuvre tant qu'il ne lui a pas assuré un des éléments les plus nécessaires à son développement : l'intime coopération de l'Eglise, dont peu d'hommes ont compris aussi bien que lui l'influence salutaire. Nous voyons alors, dans vos pages, l'action de la Providence qui dirige le choix de Champlain sur des enfants de saint François, les Récollets. Ces dignes fils du Patriarche d'Assise, tout animés qu'ils sont du plus beau zèle apostolique, ne veulent cependant recevoir que de Rome, source de tout pouvoir religieux, la mission sainte de venir établir la foi dans ce pays nouveau. Et l'on peut donc se réjouir de voir notre Eglise Canadienne, dès ses origines, s'attacher comme obstinément au Pontificat romain. Ce fait si important et si consolant, et tout à la gloire de vos Pères, vous l'établissez dans votre histoire par des documents que l'on ignorait jusqu'ici.

“Puis, vous esquissez, comme en une série de tableaux, l'arrivée, les premières impressions, les travaux immenses de nos premiers missionnaires. Nous y suivons jusque dans la région des Grands Lacs ces Récollets, véritables pionniers de la foi et de la civilisation, de 1615 à 1629. Leurs noms, à tous, brillent dans nos annales : car tous se montrèrent dignes de la mission qui leur avait été confiée.

“Votre livre m'est particulièrement agréable en ce qu'il rappelle les commencements de notre belle Eglise de Québec. Dans vos pages, nous voyons arriver ici les premiers prêtres qui aient apporté à notre peuple encore au berceau les consolations de la religion. Un sanctuaire s'élève bientôt au pied du Cap Diamant. Le Dieu de l'Eucharistie y établit sa demeure ; de là, sous notre ciel canadien, les eaux salutaires des sacrements se répandent, la lumière de la foi y resplendit, la voix de la vérité s'y fait entendre : c'est l'Eglise de Québec, mère de toutes les Eglises de l'Amérique du Nord, qui prend naissance, se fortifie, se développe et commence son œuvre de civilisation et de salut.

“En nous rappelant ces débuts si pénibles, ces travaux si durs de

la première heure, vous accomplissez un acte de justice envers les fondateurs de notre Eglise canadienne. Personne n'a le droit, chez nous, d'ignorer ou d'oublier les luttes et les souffrances au prix desquelles la foi a pris racine dans notre pays."

L'ouvrage du Père Odoric-Marie Jouve comprendra plusieurs volumes.

R. P. Pierre Granger, *Raisons d'espérer. Le Rosaire*, Saint-Hyacinthe, P. Q.—1915.

C'est une conférence donnée à Ottawa le 10 décembre 1914, au profit des écoles bilingues d'Ontario.

Le R. P. Granger a divisé son travail : I la barbarie allemande et ontarienne, et la civilisation ; II la barbarie allemande et ontarienne, et l'opinion du monde civilisé ; III la barbarie allemande et ontarienne, et les qualités de l'âme française.

Herbert-George Todd, *Armory and lineages of Canada : comprising the lineage of prominent and pioneer Canadians with descriptions and illustrations of their coat armor, orders of Knighthood or other official insignia*. Herbert-George Todd, editor, 39 East 42nd street, New-York—1915.

L'auteur donne dans cet ouvrage les armes et des renseignements généalogiques sur les familles suivantes de la province de Québec: Baker, Brymner, Buchanan, Henderson, de Montréal, et Hamilton de Hamwood, Montizambert et Neilson de Neilsonville, de Québec.

A la fin de son ouvrage, M. Todd donne les armes de Antoine de Lamothe-Cadillac, fondateur de Détroit, du comte de Frontenac, de Jean-Baptiste Le Moine de Bienville, du marquis de Montcalm, du marquis Du Quesne, de Robert Cavelier de La Salle, du marquis de Vaudreuil, du duc de Ventadour et du général Wolfe.

L'abbé D. Gosselin, *Bulletin paroissial de Charlesbourg pour l'année 1914*. Dixième année. Imprimerie de l'Événement, 30, rue de la Fabrique, Québec—1914.

On trouvera dans cet intéressant fascicule une juste appréciation de la *Vie de Mgr de Pontbriand*, publiée en France, en 1910, par un membre de sa famille, le vicomte de Pontbriand.

Treizième rapport de la Commission de Géographie du Canada contenant toutes les décisions jusqu'au 31 mars 1914. Ottawa—1915.

Important

Nous gardons en magasin le feutre, pour toiture et lambrissage de maison, feutre pour tapis, ciment de Portland en poches, coaltar, brai noir pour couvertures, etc. etc.

Nous payons les plus hauts prix pour le vieux fer et la vieille fonte et toutes sortes de vieux métaux.

SPECIALITE : Trottoir et perron d'église en ciment unis ou en blocs de couleur, ouvrage garanti sous tous les rapports.

REID & C^{ie} L^{tee}.

PHONE 122

227 Rue St-Paul

QUEBEC

CAPITAL

\$2,000,000.00



RESERVE

\$1,550,000.00

150 bureaux et agences sur tous les points utiles de la province de Québec.

3% d'intérêt sur les dépôts d'Épargne à compter du jour du dépôt, sur la balance quotidienne.

Correspondants dans toutes les parties du monde.

Service prompt, effectif et rapide, pour les transactions qui nous sont confiées.

Taux d'échange avantageux pour le commerce et les touristes.

SUCURSALE A PARIS

14. RUE AUBER

Salons, cabinet de lecture, journaux canadiens, cotes des bourses de Montréal et de New-York, à la disposition des accrédités.

Système de banque canadienne.

Dépôts, traites, mandats de voyage, lettres de crédit, virements de fonds, collections seront exécutés avec un soin particulier.

Important

Nous gardons en magasin le feutre, pour toiture et lambrissage de maison, feutre pour tapis, ciment de Portland en poches, coaltar, brai noir pour couvertures, etc. etc.

Nous payons les plus hauts prix pour le vieux fer et la vieille fonte et toutes sortes de vieux métaux.

SPECIALITE : Trottoir et perron d'église en ciment unis ou en blocs de couleur, ouvrage garanti sous tous les rapports.

REID & CIE Ltee.

PHONE 122

227 Rue St-Paul

QUEBEC

CAPITAL

\$2,000,000.00



RESERVE

\$1,550,000.00

150 bureaux et agences sur tous les points utiles de la province de Québec.

3% d'intérêt sur les dépôts d'Épargne à compter du jour du dépôt, sur la balance quotidienne.

Correspondants dans toutes les parties du monde.

Service prompt, effectif et rapide, pour les transactions qui nous sont confiées.

Taux d'échange avantageux pour le commerce et les touristes.

SUCURSALE A PARIS

14. RUE AUBER

Salons, cabinet de lecture, journaux canadiens, cotes des bourses de Montréal et de New-York, à la disposition des accrédités.

Système de banque canadienne.

Dépôts, traites, mandats de voyage, lettres de crédit, virements de fonds, collections seront exécutés avec un soin particulier.